

Le Mans, le 4 octobre 2018

Mme. Patricia Galéazzi
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : recrutement de contractuel.les

Madame la Directrice Académique,

Nous vous adressons ce courrier afin de vous faire part de notre vive émotion concernant le recrutement et l'affectation de personnels contractuels dans notre département tout comme dans l'académie.

Tout d'abord, nous souhaitons dénoncer l'absence totale de transparence dans la mise en œuvre d'une telle décision qui vient à la fois percuter l'organisation des écoles comme les conditions de travail des enseignant.es ainsi que des personnels chargés de leur accompagnement. Ainsi, aucune de nos organisations syndicales n'a été informée de cette décision.

Les mobilisations au sein des écoles sont en partie liées à cette absence de transparence et de communication, qui conduit à amplifier la légitime inquiétude des familles.

Cette absence de transparence semble par ailleurs s'apparenter à une volonté d'occulter les décisions prises, puisque lorsque des équipes enseignantes ont contacté leur IEN, certain.es d'entre elles/eux ont indiqué ne pas être informé-es de cette procédure de recrutement.

Tout ceci concourt à une perte de confiance des usager.ères comme des personnels vis-à-vis de l'Éducation Nationale. Celle-ci est préjudiciable aux élèves, à leurs familles et aux relations entre l'école et celles-ci. Ainsi, nous vous interrogeons sur la stratégie ayant conduit la DSDEN de la Sarthe et donc le rectorat à mettre en œuvre de tels recrutements et dans de telles conditions.

Ce choix de recruter des contractuel.les nous semble d'autant moins acceptable que le concours d'enseignant.es du 1er degré ne connaît pas de problème d'attractivité, ni dans notre département ni dans notre académie. Il existe d'ailleurs chaque année une liste complémentaire de candidat.es qui, faute de places au concours de professeur.es des écoles, sont positionné.es en liste d'attente. Celle-ci a d'ailleurs permis de compenser 5 refus de lauréat.es au CRPE.

Ainsi, pour nos organisations, ce recrutement apparaît comme une tentative brutale de faire entrer à marche forcée la précarité au sein même de notre profession avec toutes les conséquences que cela implique en termes d'emploi public dégradé. En effet, ces personnels exerceront dans le cadre d'un contrat non pérenne avec recrutement du mois d'octobre au mois d'août sans perspective de pouvoir accéder au statut d'enseignant.e titulaire ni perspective de

formation initiale. Ils ne seront pas rémunérés pendant les vacances. Le recrutement de personnels non formés, amenés à prendre en charge des jeunes élèves dans le cadre des apprentissages fondamentaux conduit inéluctablement à une dégradation de la qualité du service rendu aux usager.ères.

C'est pourquoi, Madame la Directrice Académique, nous vous demandons de procéder au recrutement de personnel.les à partir de la liste complémentaire en tant que professeur.es des écoles stagiaires. Cette condition est essentielle afin que la confiance soit rétablie entre les familles et les enseignant.es des nombreuses écoles concernées.

De plus, étant donné l'urgence de la situation, nous vous demandons de nous recevoir dans les plus brefs délais afin de faire toute la lumière sur cette situation dans le respect du dialogue social.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, nos respectueuses salutations.

Julien
CRISTOFOLI

Co-Secrétaire
départemental du
SNUipp-FSU



Nadège
BOURDAIS

Secrétaire
départementale
du SE-Unsa 72



Erwan
PRIGENT

Secrétaire
départemental du
sgen-CFDT

Thomas
HUBERT

Secrétaire
départemental
CGT-EducAction